

2018

Bilan de législature

Département
des finances
et des ressources
humaines



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Préface

2018 2023



La fiscalité, la gestion budgétaire de l'Etat, tout comme la conduite de l'administration publique sont des disciplines vivantes. Elles naissent des besoins des Genevoises et des Genevois, mais aussi de l'implication des autorités. Elles se nourrissent du dialogue politique, afin de mieux répondre au projet que partage la population dans son ensemble.

La législature 2018-2023 s'est révélée hors norme, à plus d'un titre. La période de pandémie et les conséquences du conflit en Ukraine ont été éprouvantes, mais notre canton en a surmonté les répercussions. Il a su préserver les libertés individuelles et est parvenu à renforcer la solidarité pour faire avancer l'intérêt collectif.

A ce titre, plusieurs des objectifs du département des finances et des ressources humaines ont été concrétisés. Je fais ici référence à la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) et aux différentes mesures fiscales en faveur des familles comme des propriétaires de leur logement. Des progrès significatifs ont également été accomplis en matière d'égalité et de lutte contre les violences, ainsi que dans le domaine de la Genève internationale et solidaire.

Au cours de ces cinq dernières années, l'efficacité de l'Etat s'est améliorée et l'horizon dans le domaine des ressources humaines éclaircie, sans oublier la dette de notre canton qui a diminué à un niveau historiquement bas. Je vous invite à le découvrir à travers ces quelques pages de synthèse. Nous transmettons

au prochain gouvernement une situation, notamment financière, plus saine qu'il y a cinq ans.

Je ne saurais évoquer de bilan sans exprimer ma reconnaissance envers l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du département des finances et des ressources humaines. Un immense merci pour l'engagement sans failles dont ils et elles ont fait preuve tout au long de cette législature.

Bonne lecture !

Nathalie Fontanet,
Conseillère d'Etat

Une fiscalité équitaine

Réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA)



Allègement fiscal pour les associations

Déduction pour frais de garde



Mesure ciblée en faveur des propriétaires de leur logement

Estimation des titres non cotés



Suppression de la limite de 25 ans pour charge de familles

Mise en œuvre de la **réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA)**, qui a permis de maintenir les emplois et l'attractivité du canton de Genève, sans péjorer les recettes fiscales comme l'ont démontré les comptes de l'Etat, dès 2021.

Introduction d'une **mesure ciblée en faveur des propriétaires de leur logement**, permettant d'éviter qu'une dépense à caractère écologique n'augmente la valeur fiscale du bien immobilier et, par conséquent, l'impôt sur la fortune.

Suppression, dès 2024, de la limite d'âge de 25 ans en matière de déduction fiscale pour charge de famille, en faveur des parents qui pourvoient à l'entretien d'un enfant majeur encore en formation (en apprentissage ou poursuivant des études).

Mise en place d'une **déduction supplémentaire, jusqu'à 250 francs par semaine, au titre de frais de garde**, concernant les camps pour enfants durant les vacances.

Application dès 2021, soit une année à l'avance, de l'augmentation du taux de capitalisation décidée au niveau fédéral pour l'**estimation des titres non cotés**, permettant ainsi notamment de réduire l'imposition cantonale de la fortune liée à l'outil de travail.

Modification du traitement fiscal des jetons de présence, notamment afin que les associations et autres clubs sportifs puissent verser de petites sommes de défraiement ou de rémunération, sans que celles-ci ne soient soumises à l'impôt.

Durabilité des finances publiques



Fin 2022, diminution record de la dette



Amélioration de la perspective de la note AA-



Economie de 206 millions grâce à une gestion centralisée des achats



Emission pionnière d'obligations sociales et vertes

Diminution de la dette de 949 millions en 2022 par rapport à 2021, à 11,465 milliards de francs. Cette baisse record depuis 2003 prend en compte les 1,5 milliard de francs versés à la CPEG dans le cadre de sa recapitalisation.

Maintien jusqu'en 2022, et malgré les crises successives, de la **note AA-** perspective stable, permettant au canton de conserver des conditions attractives de financement. Dès 2023, amélioration de la note AA- à perspective positive, en reconnaissance de la qualité de la gestion financière du canton ayant permis de faire baisser la dette publique.

Développement d'une gestion centralisée des achats ayant permis à l'Etat de réaliser une **économie de 206 millions de francs** depuis 2018.

Mise en oeuvre d'obligations sociales et vertes pour **1,26 milliard de francs**, faisant de Genève le premier et le principal canton émetteur d'emprunts verts de Suisse.

Une administration au service de la population (1/3)

200'000 contribuables en ligne



50'000 déclarations fiscales en ligne pré-remplies



20% de déclarations « zéro papier »



e-Correspondance fiscale



Déclarations de successions simplifiées



Sensibilisation des jeunes à la fiscalité



Simplification des démarches administratives au sein de l'administration fiscale cantonale (AFC), par le développement de nouvelles prestations en ligne, tout en assurant le maintien des prestations par les canaux traditionnels

200'000 contribuables disposent aujourd'hui d'un compte en ligne, contre 120'000 en 2018 (augmentation de +66%).

50'000 contribuables ont bénéficié de la déclaration fiscale en ligne pré-remplie en 2022, contre 23'000 en 2018 (augmentation de +117%).

20% des contribuables ont opté pour une déclaration « zéro papier » (70'000 dossiers totalement dématérialisés à l'heure actuelle, contre moins de 28'000 en 2018, soit une croissance de plus de 150% sur quatre ans).

Mise en place de démarches fiscales facilitées à travers une déclaration de succession simplifiée pour les contribuables touchés par un deuil.

Création d'un nouveau service de e-Correspondance fiscale permettant de recevoir les courriers de l'administration fiscale sans papier, au format électronique.

Campagne digitale menée à l'attention des jeunes de 18 à 25 ans, afin de les sensibiliser à la nécessité de remplir leur déclaration et ainsi éviter les taxations d'office.

Une administration au service de la population (2/3)



Renforcement des prestations en ligne aux offices des poursuites et des faillites, ce qui a permis une diminution des délais de traitement et de réponse

Plus de 20'000 requêtes e-démarches traitées par mois, soit une hausse de plus de 400% entre 2018 et 2021.

Modification de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, afin que les communes participent aux notifications, comme le requiert le droit fédéral.

Amélioration du temps de traitement au guichet (88% des personnes ont attendu moins de 20 minutes en 2022, contre 73% en 2019) et à la centrale téléphonique (90% en 2022, contre 62% en 2019).

Echanges électroniques avec les créanciers pour 82% des poursuites en 2022, contre 46% en 2017 (année de lancement de ce processus de numérisation).

Baisse de 50% du nombre de plaintes admises par la Cour de justice depuis 2018, confirmant l'amélioration de la célérité de traitement des dossiers et du niveau de qualité des prestations.

Une administration au service de la population (3/3)

Nouvel outil
cartographique
interactif pour
visualiser les
résultats



Nouvelle
statistique
et calculateurs
d'inégalités



Projections
démographiques
2050

Progression de 50% du nombre d'actualités
présentant des résultats réguliers
(120 parutions en 2022 contre 80 en 2018),
au sein de l'office cantonal de la statistique
(OCSTAT)

Mise à disposition d'un **outil cartographique permettant de visualiser des résultats** localisés de manière interactive.

Mise sur pied d'une **statistique** fournissant des informations sur les revenus des ménages et permettant de **calculer des indicateurs d'inégalités**, notamment un taux de risque de pauvreté.

Elaboration et diffusion des **projections démographiques** pour le canton de Genève et l'espace transfrontaliers genevois à l'**horizon 2050**.

Egalité femme – homme

2023

Loi sur la parité des commissions officielles



Favorisation du genre sous représenté à l'embauche



Swiss LGBTI-Label



Congés parentaux pour les familles arc-en-ciel



Vérification de l'égalité salariale à l'Etat



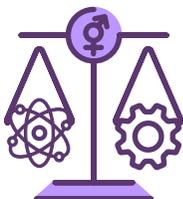
Sensibilisation des jeunes à la loi fédérale sur l'égalité



Solution de garde d'enfants malades



Promotion d'une représentation équilibrée dans les filières scientifiques et techniques



Adoption d'un projet de loi imposant la parité au sein des commissions officielles et des conseils d'administration des institutions soumises au droit public.

Obtention du **Swiss LGBTI-Label** qui récompense l'Etat employeur pour sa politique d'inclusion, d'égalité et de diversité.

Modification du règlement du personnel de l'Etat pour qu'à compétences égales, **le sexe sous-représenté soit favorisé en cas d'engagement.**

Octroi au sein de l'administration de **congés parentaux pour les familles arc-en-ciel.**

Reconnaissance, à travers un **audit externe**, du respect de l'**égalité salariale** entre les femmes et les hommes **au sein de l'Etat.**

Développement de solutions de garde d'enfants malades, en partenariat avec le service Chaperon rouge de la Croix-Rouge genevoise, pour les membres du personnel de l'administration cantonale.

Mise en œuvre du plan d'action cantonal pour promouvoir une **représentation équilibrée des sexes dans les filières scientifiques et techniques.**

Création d'un **dossier pédagogique** pour faire connaître la Loi fédérale **sur l'égalité aux jeunes de 15 à 20 ans.**

Lutte contre les violences et les discriminations

Nouvelle loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations



Accompagnement de PME pour prévenir le harcèlement au travail



E-learning de prévention du harcèlement sexuel au travail



Service d'accompagnement mobile pour les victimes de violences domestiques



Brochure de sensibilisation aux violences sexuelles

Rapport de mise en œuvre sur l'hébergement consécutif aux violences domestiques



Sensibilisation des maisons de quartier, et labellisation de lieux de fête

Nouvelle loi en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au genre.

Développement d'un e-learning à l'attention de l'administration et des entreprises pour prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Accompagnement de plusieurs dizaines de PME, avec la FER Genève, dans la mise en place de dispositifs de prévention du harcèlement sexuel et psychologique au travail.

Création d'un service d'accompagnement mobile pour les victimes de violences domestiques qui ne peuvent pas être accueillies en foyer.

Adoption formelle du «Rapport de mise en œuvre sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteurs de violences domestiques».

Réalisation de la brochure *Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles*, destinée au personnel travaillant avec les enfants et les jeunes.

Formation et sensibilisation du personnel des maisons de quartier, et labellisation de lieux de fête et de nuit avec l'association We can dance it.

Une Genève internationale forte et solidaire

160 millions de francs pour la construction et la rénovation des organisations internationales



90 projets de solidarité internationale financés à hauteur de 18 millions de francs par an



Aide d'urgence de 6 millions de francs pour l'Ukraine



Aide aux loyers des ONG



+28 % de conférences d'organisations internationales

Contribution, à hauteur de **160 millions de francs** depuis 2018, aux projets de construction et de rénovation des organisations internationales, afin de renforcer leur ancrage dans le canton.

Aide aux ONG pour payer leur loyer, pour un montant moyen de plus de 152'000 francs par an (+28% par rapport à 2016).

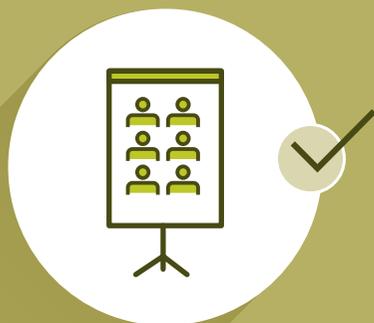
Soutien financier de l'ordre de 80 millions de francs, accordés à 180 partenaires. Chaque année, cela représente **jusqu'à 18 millions de francs**, en faveur de près de **90 projets de solidarité internationale**.

Aide supplémentaire d'urgence de 6 millions de francs pour les besoins humanitaires liés au **conflit en Ukraine**.

Augmentation de 28,1% (4144 événements par an) du nombre de **conférences d'organisations internationales**, entre 2018 et 2022. Durant cette même période, la participation à ces réunions a bondi de 86,4% (386'200 délégués et experts).

Des ressources humaines efficaces

Nouvelle stratégie RH « Travailler Autrement »
nouveau système d'évaluation (G'Évolue)



Plan de lutte contre l'absence



Clarification des procédures de la loi Générale Relative au Personnel de l'Administration (LPAC)

Adoption de la **nouvelle stratégie «Travailler Autrement»**, afin d'offrir au personnel de l'Etat un cadre de travail propre à encourager l'autonomie, la confiance, la collaboration, la responsabilisation et les résultats. Lancement d'un **nouveau système d'évaluation et de rémunération (G'Évolue)**, permettant de moderniser les critères d'évaluation des fonctions et de tenir compte de l'évolution des métiers.

Réalisation d'un plan de réduction du taux d'absence et de son coût (100 millions de francs par an), notamment pour préserver les équipes qui en subissent les conséquences en termes d'augmentation des volumes de travail.

Révision de la loi générale relative au personnel de l'administration (LPAC) afin de **clarifier les procédures de résilience** et offrir une issue satisfaisante aux situations conflictuelles.